

Ecole Démotz

Vous trouverez ci-après, les différents tarifs concernant les frais de scolarité, restauration et étude.

Une facture globale annuelle est envoyée vers le 15 septembre.

Différents modes de règlement-vous sont proposés :

- **Prélèvement automatique** (pratique et conseillé) : 11 prélèvements de septembre à juillet
- **Paiement en ligne sécurisé** : site Démotz- Ecole Directe
- Règlement total de la facture annuelle début octobre.
- Les familles pour lesquelles ces deux modes de règlement représentent une difficulté peuvent opter pour un paiement en 3 versements égaux début octobre, début janvier et début avril.

Deux relevés de frais annexes (fournitures diverses) vous seront envoyés début février et début juillet (pour solder l'année scolaire) **si nécessaire**.

Nous comprenons les difficultés de certaines familles sur le plan financier. La Direction étudiera avec elles, et au moyen d'une grille questionnaire, un mode particulier de paiement ou une réduction de leur contribution.

FRAIS D'INSCRIPTION : 80 euros déduits sur la scolarité de l'année. En cas de désistement les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

CONTRIBUTION FAMILIALE : 71 euros/mois tout compris (sauf fournitures ou fichiers revendus)

Cela comprend :

- les fournitures scolaires (cahiers),
- les livres scolaires sont prêtés par l'établissement (pertes ou dégradations seront facturées en fin d'année),
- les activités pédagogiques,
- l'initiation aux langues étrangères,
- les animations culturelles et sportives,
- les photocopies,
- les cotisations diocésaines et de solidarité,
- les assurances,
- la photo de classe,
- les sorties diverses sauf voyages.

RESTAURATION : 6.95 € / repas

*Tous les élèves sont dotés d'une carte magnétique qui leur permet l'accès au repas. Celle-ci se recharge au rythme que les parents désirent par chèque, espèces ou carte bancaire (voir document « paiement en ligne de la restauration »). Pour info : **Coût de la carte magnétique** (en cas de perte) : **20.00 €**.*

Pour débiter l'année, il est demandé aux familles de transmettre avant la rentrée un chèque d'un montant de 60,00 €, libellé à l'ordre de : groupe scolaire DEMOTZ. La carte sera ensuite rechargée en fonction des différents moyens de paiement mis à la disposition des parents.

ETUDE : 4 € par soir ou abonnement annuel : 400 € pour 4 soirs par semaine

LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI : de 16 h 45 à 17 h 30

Afin de ne pas perturber ce temps d'étude et pour des raisons de sécurité, aucune sortie ne sera autorisée avant 17h30.

La fiche d'inscription sera transmise à la rentrée et devra être rendue dans la semaine pour que le paiement puisse être prélevé sur 11 mois en même temps que la scolarité pour les familles qui auront fait le choix des prélèvements automatiques.